



40^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
République bolivarienne du Venezuela
(Genève, le 18 janvier 2022)

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg salue la délégation de la République bolivarienne du Venezuela et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes au Venezuela :

1. Collaborer avec le système des droits humains de l'ONU, en particulier en soumettant aux organes conventionnels les rapports en attente et en coopérant avec le HCDH et les mécanismes du Conseil des droits de l'Homme.
2. Revoir sa politique de sécurité de manière à respecter les normes et principes internationaux relatifs à l'emploi de la force et aux droits humains et de rétablir le caractère civil des forces de police avec les mécanismes de contrôle interne et externe requis.
3. Prendre des mesures efficaces et immédiates pour rétablir l'indépendance de la justice et garantir l'indépendance de ses organes, notamment du procureur général et du défenseur du peuple.

Nous souhaitons du succès au Venezuela dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[155 mots / Temps de parole : 55sec ; n.93 ; 25.01.22 après-midi]